

# Soutien aux investissements performance industrielle

## REGION NOUVELLE-AQUITAINE

### Présentation du dispositif

- L'aide aux investissements performance industrielle soutient les entreprises de Nouvelle-Aquitaine dans l'amélioration de leur performance industrielle et la modernisation de leur outil de production.
- Peuvent être soutenus les projets d'investissement suivants :
  - la création d'un nouvel établissement ou de capacités de production,
  - l'extension des capacités de production,
  - la diversification de la production,
  - un changement fondamental de l'ensemble du processus de production.
- Ce dispositif s'adresse aux entreprises dont l'effectif ? 10 personnes, avec une priorité aux PME et Entreprises de taille intermédiaire.

### Montant de l'aide

- La subvention interviendra au maximum à hauteur de 30% des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 € HT.
- L'aide régionale pourra avoir un effet de levier sur d'autres financements publics (fonds européens FEDER, etc.).

### Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 10 salariés.
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › Situation financière saine
  - › Aides soumises au règlement
    - › Règle de minimis
    - › Régime cadre exempté SA 40453 PME
    - › Régime cadre exempté S.A 39252 modifié (SA.58979) - AFR

### Organisme

#### REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**  
Hôtel de Région  
14, rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX cedex  
Téléphone : 05 57 57 8000  
Web : [www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)

---

## Source et références légales

Règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine adopté en séance plénière du 13/02/2017, Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, Règlement (UE) 1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, Régime cadre exempté de notification N° SA 39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020